



NUMÉRO	SUJET
45-2024	Demande de crédit de CHF 410'000 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2025-2028
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Valérie Jeanrenaud

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La convention quadriennale 2021-2024 engageant l'association de l'Usine à Gaz, la Ville de Nyon l'Etat de Vaud et la Région de Nyon arrivant à terme, le présent préavis propose de reconduire ce partenariat par le biais d'une nouvelle convention quadriennale pour la période 2025-2028 et d'en fixer les termes financiers.

Contexte / Enjeux

Les statuts de l'association de communes entrés en vigueur en 2016 ont permis de préciser le rôle régional dans le développement et la mise en œuvre d'une politique culturelle (art. 5). Celle-ci a pour objectif de renforcer et pérenniser la vie artistique régionale et d'affirmer le rayonnement artistique de la région sur l'arc lémanique.

Les axes de cette politique culturelle sont le fruit d'un dialogue construit depuis 2010 entre les milieux culturels, les communes et partenaires cantonaux. Dynamique, la gouvernance mise en place incite notamment à la création artistique professionnelle, aux soutiens d'artistes régionaux et romands par la diffusion de leur travail, ainsi qu'aux partenariats entre institutions régionales et suprarégionales.

Aujourd'hui, Visions du réel, le Théâtre de Rolle, le far° et l'Usine à Gaz contribuent fortement au rayonnement du district de Nyon. La participation de l'Etat de Vaud à ces conventions démontre d'ailleurs l'importance régionale et suprarégionale de ces structures, tant sur le plan artistique qu'auprès du public.

La contribution des institutions culturelles à la chaîne de valeurs économique-touristiques est avérée, du transport aux nuitées hôtelières, en passant par la restauration et les commerces notamment. Ainsi les institutions culturelles contribuent à la richesse de la Région, à son attractivité tant pour ses habitants que pour les visiteurs.

C'est la raison pour laquelle les institutions au bénéfice de conventions sont soutenues à la fois par le budget ordinaire de la Région de Nyon et par le Fonds régional pour l'équipement touristique (FRET). La participation du FRET est soumise à l'analyse préalable de la Commission du tourisme de la Région de Nyon.

L'Usine à Gaz, une institution culturelle unique

Grâce à l'agrandissement de ses espaces en 2021 et la création de sa nouvelle salle de spectacle, l'Usine à Gaz constitue un vrai pôle de création pour les artistes romands et suisses, un lieu de diffusion pour les créateurs nationaux et internationaux issus des arts de la scène et de la musique, ainsi qu'un espace public convivial accueillant des événements de la vie nyonnaise et de la région. L'Usine à Gaz comprend donc à ce jour deux espaces principaux :

- La salle 1, salle de concert, de 450 places debout ou 150 à 170 places assises
- La salle 2, salle de spectacle de 207 places assises, modulable

Les concerts de musiques actuelles et les soirées festives côtoient les spectacles d'arts vivants et le jeune public jouit d'une programmation dédiée. Gérée par une équipe de professionnels, l'Usine à Gaz est bien intégrée au sein de la scène romande.

Politique culturelle de la Région de Nyon

La politique culturelle encourage le soutien aux lieux structurants pour la vie culturelle de la Région, dont le fonctionnement est professionnalisé. En effet, de tels lieux sont structurants pour la vie culturelle de la Région. Ils permettent d'assurer aux artistes des conditions de travail conformes aux pratiques du milieu et les font également bénéficier de leur expérience et de leurs relations. Une institution comme l'Usine à Gaz s'inscrit dans un réseau de théâtres et de salles de musique professionnels, permettant ainsi de faciliter la diffusion des artistes, la production ou la co-production de spectacles. Sans ces institutions, les artistes ne bénéficieraient ni de lieux où se produire, ni de professionnels pour les entourer, les encourager ou les conseiller. De tels lieux s'inscrivent dans le tissu régional, pour créer des synergies et des collaborations, dans le but d'échanger les savoir-faire ainsi que les publics.

Par le soutien à la création, la mise en place de résidences, les diverses collaborations, le développement d'un poste dédié à la médiation culturelle, l'Usine à Gaz répond aux critères de la politique culturelle de la Région. Elle participe activement à la diffusion de l'activité artistique et donc du rayonnement régional dans l'arc lémanique et même plus largement en Suisse romande.

Bilan de la convention 2021-2024

Les années 2021-2024 représentent une période d'acclimatation. L'Usine à Gaz, dans son nouveau format, est livrée en début d'année 2021, dans une période de restrictions sanitaires, après 3 ans de fermeture pour travaux. Elle est aménagée au printemps puis inaugurée en juin. En 2022, les mesures sanitaires sont levées et l'exploitation peut se faire normalement.

Les saisons 2022-2023 et 2023-2024 sont donc les premières années d'exploitation normale de cette « nouvelle » institution. Cependant, les défis de l'Usine à Gaz sont importants puisque les trois années de fermeture et la pandémie ont profondément modifié les habitudes du public. Ainsi la reconquête du public est axée principalement sur la salle de théâtre, puisqu'il faut l'inviter à venir découvrir ce nouvel espace. Après ces deux années d'exploitation, l'équipe dispose à présent du recul nécessaire. Si des efforts restent toujours à faire pour fidéliser le public, de nombreuses réussites ont déjà été réalisées, dont voici quelques exemples :

- Une collaboration réunissant l'Usine à Gaz, le Casino-Théâtre de Rolle et le Théâtre de Grand-Champ, notamment à travers l'Abô qui offre aux jeunes jusqu'à 30 ans la possibilité de voir l'entier de la programmation des 3 lieux pour seulement CHF 100.
- Des collaborations avec de structures importantes comme le festival de la Bâtie et le festival Antigél à Genève, Hummus Fest, JazzContreBand qui amènent de nouveaux publics à Nyon, mais également avec des institutions régionales comme la Bibliothèque de Nyon, les Hivernales, Un été sous les Marronniers.

- L'accueil de Visions du Réel, du far°, ou encore de Jazz au Peuple
- La création, en 2023, d'un poste de médiation culturelle avec des propositions d'accompagnement des publics qui s'étoffent : bords plateaux, introductions aux spectacles, représentations scolaires, activités jeune public.
- Des résidences en arts vivants et en musique (Emilie Zoé, Luce ou encore les groupes locaux Tendinista et Voice of Ruin).

En quelques chiffres, l'Usine à Gaz accueillait en 2023 quelques 10'000 spectateurs, 36 groupes de musique, 26 soirées musicales, 22 spectacles d'arts vivants avec 37 représentations, 7 spectacles jeune public avec 20 représentations et enfin 24 compagnies pour un total de 153 jours de résidence.

Objet de l'action proposée

Convention quadripartite 2025-2028

Toute convention établie entre le Canton de Vaud, la Ville de Nyon, la Région de Nyon et l'Usine à Gaz comprend des objectifs et des indicateurs qui permettent de fixer les priorités communes.

Après avoir développé l'offre et la promotion autour de la salle de théâtre nouvellement créée, l'accent sera mis sur le développement de l'offre musicale, remettant l'Usine à Gaz sur la scène musicale romande, tout en retrouvant son statut de lieu festif auprès du public régional. Elle accueillera également un artiste associé dans le domaine de la musique, sur le même modèle qu'elle le fait déjà avec les arts vivants. De manière générale, l'accent sera mis sur l'acquisition de public et la reconduction de certains événements thématiques qui permettent de drainer un public important. La participation et la médiation culturelles seront également au cœur du programme.

Financement

Soutien en CHF	2024	2025	2026	2027	2028
Ville de Nyon	750'000	750'000	750'000	750'000	750'000
Canton de Vaud	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Région de Nyon ¹	100'000	110'000	100'000	100'000	100'000

Financement de la Ville de Nyon

A ce stade, et sous réserve d'acceptation du budget 2025 par le Conseil communal en décembre 2024, la Municipalité a garanti le maintien de la subvention en vigueur de CHF 750'000 pour la période à venir. Elle s'est même prononcée favorablement sur le principe d'une augmentation de la subvention, sous réserve d'un projet qui permette un accroissement perceptible de l'activité à destination du public et qu'une amélioration du cadre des locations à des tiers culturels soit trouvée pour les deux parties. Des discussions sont en cours avec l'Usine à Gaz pour s'accorder sur un projet qui puisse répondre de façon réaliste à cet objectif. Le montant final de l'augmentation dépendra du projet retenu.

Par ailleurs, la Ville maintient également l'aide au loyer de CHF 180'000.-/an, qui équivaut pour l'association à un loyer nul.

¹ De 2021 à 2024 le budget a augmenté progressivement de CHF 10'000 par année afin de répondre aux nouveaux besoins de l'Usine à Gaz, tel que prévu par le préavis 60-2020

Financement du Canton

Le Canton souhaite sur le principe, contribuer au minimum pour un montant équivalent à 2024, sous réserve du vote du budget par le Grand Conseil au mois de décembre 2024.

Financement de la Région

Contribution par le budget culture

Le montant attribué par la Région de Nyon reste similaire à celui de 2024, sur toute la durée de la convention. Celui-ci est également identique à la subvention qui avait été attribuée avant sa fermeture pour transformations, soit lorsqu'il n'y avait qu'une seule salle.

Un soutien supplémentaire de CHF 10'000 est prévu en 2025, puisque l'institution fêtera ses 30 ans. À cette occasion, l'Usine à Gaz prévoit un week-end de festivités. Le montant sera octroyé sous réserve de l'organisation effective de l'événement. La Ville de Nyon et le Canton disposent de fonds dédiés pour les jubilés et seront sollicités par ce biais également.

Contribution par le FRET

La contribution du fonds FRET pour un montant annuel de CHF 30'000 a été validée par le Comité de direction à la suite du préavis favorable de la Commission du tourisme pour les années 2025-2028.

Montants en CHF attribués dans le cadre de la convention	2024	2025	2026	2027	2028
Budget culture, conventions	70'000	80'000 ²	70'000	70'000	70'000
Participation FRET	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
Total	100'000	110'000	100'000	100'000	100'000

Le budget total de l'Usine à Gaz sur la période de la convention est le suivant :

	2025	2026	2027	2028
Budget	1'987'000	1'950'000 ³	1'950'000 ³	1'950'000 ³

A ce stade, le budget de l'Usine à Gaz ne compte aucune augmentation de la Ville de Nyon et prévoit un scénario positif du côté du Canton avec une augmentation de CHF 20'000.

L'année 2025 compte un montant de CHF 50'000 supplémentaire pour l'organisation de l'anniversaire des 30 ans.

Communication

Une communication sera préparée et diffusée pour valoriser le soutien de la Région de Nyon à l'Usine à Gaz.

² Les CHF 10'000 supplémentaires seront versés sous réserve de l'organisation d'un événement festif à l'occasion des 30 ans de l'Usine à Gaz.

³ Chiffres non définitifs

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Rayonnement du district dans l'arc lémanique et au-delà
Bénéfices pour les communes	Synergies dans le développement de l'offre culturelle
Bénéfices pour les habitants	Offre culturelle de qualité, diversifiée, accessible à différents publics, à proximité du lieu de résidence

Conclusion

L'Usine à Gaz est une structure unique dans la Région et au-delà. Elle propose une programmation riche et variée pour un public large. Après une période de fermeture puis de rodage du nouvel aménagement, l'équipe en place a démontré qu'elle était capable de s'adapter et de développer des partenariats fructueux au niveau régional et suprarégional. Elle contribue largement à la richesse artistique du district et de Suisse romande. L'Usine à Gaz occupe une place importante dans le paysage artistique et culturel, il est donc nécessaire que la Région de Nyon continue à soutenir ce lieu par le biais d'un renouvellement de convention. Par ailleurs on constate que la convergence des politiques communales, cantonales et de la Région est devenue un élément indispensable de soutien aux institutions et aux artistes régionaux.

Annexes

- Rapport d'activité de l'Usine à Gaz 2023

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 45-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 410'000 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2025-2028.
- Le montant est décomposé comme suit :
- CHF 290'000 à raison de CHF 80'000 en 2025 et CHF 70'000 en 2026, 2027, 2028 sur le budget ordinaire de fonctionnement
- CHF 120'000 à raison de CHF 30'000 par année sur le FRET
- ouï le rapport de la Commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 410'000 en faveur de l'association de l'Usine à Gaz,
- d'autoriser le Comité de direction à imputer le montant de CHF 110'000 en 2025, et 100'000 en 2026, 2027 et 2028 sur le compte de fonctionnement 150.3650,
- d'autoriser le Comité de direction, dans le respect du règlement du FRET, à prélever annuellement le montant de CHF 30'000 sur le fonds FRET.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 24 octobre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général